

La présente notice est confidentielle et ne doit être utilisée qu'à des fins internes. Le contenu ne peut être reproduit ou distribué auprès du public ou de la presse. Les lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces interdisent une telle distribution. La présente notice doit être lue conjointement avec le prospectus provisoire daté du 19 août 2021 (le « prospectus ») qui a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités similaires dans toutes les provinces. Des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus auprès des membres du syndicat présentés ci-dessous. Rien ne garantit que les renseignements figurant aux présentes, bien qu'ils proviennent de sources que nous estimons fiables, sont exacts ou exhaustifs. La présente notice est fournie uniquement à titre informatif et elle ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont mentionnés. Aucune vente ni aucune offre visant l'achat de titres ne sera acceptée tant qu'un visa ne sera pas délivré pour le prospectus définitif. Les termes et expressions importants utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.



MAPLE LEAF SHORT DURATION 2021-II FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP CATÉGORIE QUÉBEC

PORTEFEUILLE QUÉBEC – PLACEMENT MAXIMAL : 20 MILLIONS DE DOLLARS

25 \$ LA PART

OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE QUÉBEC

L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux porteurs de parts de série A et parts de série F de catégorie Québec (les « commanditaires de la catégorie Québec ») un placement dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles, qui exercent leurs activités principalement dans les secteurs minier et de l'énergie et qui engagent des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec. **Les commanditaires de la catégorie Québec doivent être résidents du Québec ou être assujettis à l'impôt sur le revenu au Québec.**

Veuillez vous reporter au prospectus pour obtenir des détails sur le placement de parts du portefeuille national.

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- Craig Porter (Backer Wealth Management Inc.) compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des marchés financiers canadiens. Il a géré ou cogéré plus de 900 millions de dollars dans des sociétés en commandite accréditives.

Placement accréditif de courte durée

- La société en commandite s'engage à procurer des liquidités aux investisseurs après une période de détention d'environ 12 à 18 mois.

Déductions fiscales intéressantes pour les investisseurs qui résident au Québec

- Jusqu'à environ 131 % du placement initial devrait être déductible en 2021.

Portefeuille diversifié composé de titres du secteur des ressources naturelles susceptible de procurer une plus-value du capital et un revenu

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources et composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables.
- La protection cible contre la chute des cours est de 61 % sur le placement initial (selon l'hypothèse d'une émission minimum et d'un taux marginal d'imposition de 53,3 %).

Liquidité

- Une opération de liquidité devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2022.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE D'EXPÉRIENCE



Craig Porter, CFA, B.A. – Gestionnaire de portefeuille et président de Backer Wealth Management Inc.

- Il compte plus de 30 ans d'expérience en placement dans les marchés financiers canadiens et été gestionnaire de portefeuille principal chez Front Street Capital de 2005 à 2017.
- À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire chez Front Street Capital, M. Porter a géré ou cogéré plus de 900 millions de dollars dans des sociétés en commandite accréditives. En outre, il a géré les OPC d'actions et les OPC à revenu du secteur des ressources de la société.
- Ancien analyste en actions et gestionnaire de portefeuille chez Gestion Altamira Ltée de 1992 à 2005.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE AU QUÉBEC

Jeudi 9 septembre 2021 à 11 h (HE). Composez le 1 888 465-5079 ou 416 216-4169, mot de passe : 7582 297

Enregistrement disponible sur demande auprès de Kailey Sigurdson, Banque Scotia.

MEMBRES DU SYNDICAT

Banque Scotia

Financière Banque Nationale inc.

CIBC

BMO Marchés des capitaux

iA Gestion privée de patrimoine inc. Patrimoine Richardson Limitée

Corporation Canaccord Genuity Valeurs mobilières Desjardins inc. Partenaires en gestion de patrimoine Échelon inc. Placements Manuvie incorporée Raymond James Ltée

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Émetteur :	Maple Leaf Short Duration 2021-II Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »).
Titres offerts :	Parts de série A et de série F de société en commandite de catégorie Québec (« parts de catégorie Québec ») et parts de série A et de série F de société en commandite de catégorie nationale (« parts de catégorie nationale »); veuillez consulter le prospectus pour des détails.
Placement maximal :	Placement maximal – Portefeuille Québec : 20 000 000 \$ (800 000 parts de catégorie Québec).
Placement minimal :	Placement minimal : 2 500 000 \$ (100 000 parts de catégorie Québec). Étant entendu que ce minimum sera augmenté et porté à 200 000 parts de catégorie Québec si le placement minimal de parts de catégorie nationale n'est pas atteint.
Prix unitaire :	25,00 \$ la part.
Souscription minimale :	200 parts (5 000 \$). Des souscriptions supplémentaires peuvent être effectuées en multiple de une part.
Emploi du produit :	Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. La société en commandite investira les fonds disponibles dans des actions accréditatives de sociétés exploitant des ressources naturelles et financera les frais et les dépenses courantes de la société en commandite au moyen de la réserve d'exploitation, comme il est décrit dans le prospectus.
Commandité :	Maple Leaf Short Duration 2021-II Flow-Through Management Corp. (le « commandité »).
Gestionnaire :	CADO Investment Fund Management Inc. (le « gestionnaire »).
Gestionnaire de portefeuille :	Backer Wealth Management Inc. (le « gestionnaire de portefeuille »).
Objectif de placement :	Procurer aux commanditaires de la catégorie Québec un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives de sociétés exploitant des ressources naturelles, qui exercent leurs activités principalement dans les secteurs minier et de l'énergie et qui engagent des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec.
Stratégie de placement :	Atteindre les objectifs de placement du portefeuille Québec au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et par l'achat et la gestion active de portefeuilles diversifiés d'actions accréditatives de sociétés exploitant des ressources naturelles et qui : i) ont des actions inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) ont des équipes de direction chevronnées qui ont fait leurs preuves et qui ont de l'expérience; iii) ont mis en place des programmes d'exploration ou des programmes d'exploration, de mise en valeur et/ou de production solides; iv) ont des actions qui représentent une bonne valeur et qui offrent une possibilité de plus-value du capital ou de revenu; v) respectent certains autres critères figurant dans les lignes directrices en matière de placement.
Opération de liquidité :	Devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2022. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opération de roulement avec l'OPC » (ci-après).
Admissibilité de la société en commandite :	Les parts <u>ne</u> sont <u>pas</u> des placements admissibles aux fins des REER, des FERR, des RPDB, des REEE, des REEI ou des CELI.
Honoraires du commandité :	2 % de la valeur liquidative de chaque catégorie, calculés et versés mensuellement.
Prime liée au rendement :	Le commandité aura droit à une prime liée au rendement à l'égard de chaque série qui correspond à 20 % du produit : a) du nombre de parts de cette série en circulation à la date de la prime liée au rendement; et b) de l'excédent de la valeur liquidative par part de cette série à la date de la prime liée au rendement (avant de donner effet à la prime liée au rendement) plus le total des distributions par part de cette série pendant la durée de la prime liée au rendement sur 26,50 \$ dans le cas des parts de série A et sur 27,48 \$ dans le cas des parts de série F.
Commission de vente :	3,50 % du prix par part de série A et 0 % du prix par part de série F.
Clôture initiale prévue :	Octobre 2021

OPÉRATION DE ROULEMENT AVEC L'OPC

- Afin de procurer aux commanditaires une liquidité et une possibilité de croissance du capital et du revenu à long terme, le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité au plus tard le 31 décembre 2022. À l'heure actuelle, le commandité prévoit que l'opération de liquidité sera une opération de roulement avec un OPC. L'opération de liquidité sera mise en œuvre sur préavis d'au moins 60 jours aux commanditaires.
- Aux termes de l'opération de roulement avec l'OPC, les commanditaires recevront des actions rachetables d'un OPC avec imposition reportée. L'OPC ne paie pas de commission de suivi sur ces actions.
- Le gestionnaire a créé la Catégorie de ressources Maple Leaf, une catégorie de titres de Société de fonds Maple Leaf Itée, société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada, et prévoit créer une série F pour les actions d'OPC dans le but de faciliter l'opération de roulement des parts de série F. Le portefeuille de la Catégorie de ressources Maple Leaf est géré par le gestionnaire de portefeuille, et il est prévu que cette catégorie sera l'OPC qui participera à l'opération de roulement avec l'OPC, si elle est mise en œuvre.
- **La réalisation de l'opération de roulement avec l'OPC ou de toute autre opération de liquidité nécessitera l'obtention de toutes les approbations requises.**



POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- Craig Porter compte plus de 30 ans d'expérience en placement. Il a géré ou cogéré plus de 900 millions de dollars dans des sociétés en commandite accréditives. En outre, il a géré les OPC d'actions et les OPC à revenu du secteur des ressources de Front Street Capital.

Déduction fiscale de 131 % en 2021 pour les résidents du Québec

- Une déduction fiscale en 2021 pouvant atteindre environ 131 % du coût du placement.

Concentration sur le secteur des ressources naturelles

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources, composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables. L'accent est mis sur des sociétés exploitant des ressources naturelles dont les équipes de direction sont expérimentées et qui peuvent procurer une plus-value du capital et un revenu. Le gestionnaire de portefeuille choisira les actions des sociétés exploitant des ressources naturelles au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative rigoureuse, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et gèrera activement le portefeuille de placements de la société en commandite.

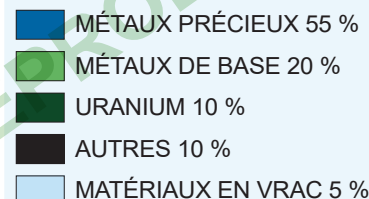
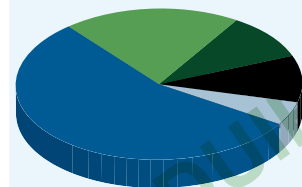
Gestion du risque et possibilité d'une plus-value du capital

- Une protection à hauteur de 61 % contre la chute du cours (selon l'hypothèse d'une émission minimale et d'un taux marginal d'imposition de 53,3 %).
- La « fraction à risques » correspond à environ 32 % du coût du placement (selon l'hypothèse d'une émission maximale).

Liquidité

- L'opération de roulement avec l'OPC, avec imposition reportée, devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2022.

RÉPARTITION CIBLE DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE QUÉBEC*



*sous réserve des titres disponibles et de la conjoncture au moment du placement.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ

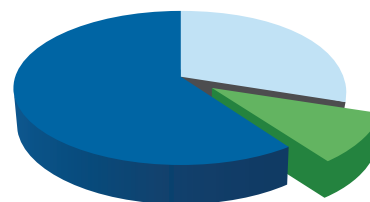


Craig Porter, CFA, B.A. – Gestionnaire de portefeuille et président de Backer Wealth Management Inc.

- Président et gestionnaire de portefeuille de Backer Wealth Management Inc., dont les services de gestion de portefeuille de la société en commandite ont été retenus par le gestionnaire. À titre de gestionnaire de portefeuille, M. Porter analyse les occasions de placement, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, afin de repérer des placements solides pouvant procurer une plus-value du capital.

- M. Porter compte plus de 30 ans d'expérience en placement et a été gestionnaire de portefeuille principal chez Front Street Capital de 2005 à 2017.
- À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire chez Front Street Capital, M. Porter a géré ou cogéré plus de 900 millions de dollars dans des sociétés en commandite accréditives. En outre, il a géré les OPC d'actions et les OPC à revenu du secteur des ressources de la société.
- De 1992 à 2005, il est passé d'analyste en actions à gestionnaire de portefeuille auprès de Gestion Altamira Ltée et de Gestion de portefeuille Natcan inc., la société remplaçante.
- Durant son mandat chez Gestion Altamira Ltée, la société a remporté le prix *Precious Metals Equity Fund of the Year* dans le cadre des Canadian Investment Awards de Morningstar.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DIVERSIFIÉE IDÉALE SELON CRAIG PORTER



60 %

Critères de sélection

- Direction d'expérience
- Chef de file reconnu dans son domaine
- Bonnes perspectives de croissance
- Bilan solide

30 %

Critères de croissance

- Candidat pour une OPA
- Actifs sous-évalués
- Dans une phase descendante
- Nouvelle équipe de direction

10 %

Critères risque élevé/rendement élevé

- Les sociétés exploitant des ressources naturelles qui répondent à la majorité des critères qui précèdent, mais dont la croissance est ralentie par des facteurs comme des changements défavorables apportés à la loi, les étapes préliminaires d'exploration, etc.

SOCIÉTÉS EN COMMANDITE ACCRÉDITIVE GÉRÉES PAR CRAIG PORTER

- Maple Leaf Short Duration 2021 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf 2020 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2020-II Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2020 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf 2019 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2019-II Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2019 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2018-II Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2018 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf 2018 Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2017-II Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Front Street 2014-II Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2014-I Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Front Street 2013-II Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2013-I Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Front Street 2012-II Flow-Through Limited Partnership

- Front Street 2012-I Flow-Through Limited Partnership, catégorie nationale et catégorie Québec
- Front Street 2011-II Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2011-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2010-II Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2010-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2009-II Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2009-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2008-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2007-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2006-I Flow-Through Limited Partnership
- Front Street 2005-I Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2005 Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2005 Oil & Gas Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2004 Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2004 Oil & Gas Flow-Through Limited Partnership

LIGNES DIRECTRICES ET RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement liées au portefeuille Québec. Ces lignes directrices en matière de placement prévoient, entre autres, que le portefeuille Québec effectuera des placements en fonction des politiques et restrictions suivantes :

TYPE DE PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE QUÉBEC

- Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse.
- Sociétés exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est d'au moins 10 millions de dollars.
- Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles.
- Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 millions de dollars.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

- 100 % de la valeur liquidative à la date du placement.
- Au moins 50 % de la valeur liquidative à la date du placement.
- Au plus 20 % de la valeur liquidative à la date du placement.
- Au plus 10 % de la valeur liquidative à la date du placement.

APERÇU DU SECTEUR

Le gestionnaire de portefeuille estime que le secteur des ressources naturelles continuera de générer des rendements solides à long terme, le faible prix actuel des marchandises et le sous-investissement qui en découle minant toujours les réseaux d'approvisionnement, alors que la demande a connu une croissance exponentielle en raison de l'émergence de nouveaux centres économiques ailleurs que dans les régions développées reconnues. Le déséquilibre qui en résulte ne sera corrigé qu'au fil du temps, la hausse générale des prix des marchandises servant de signal du marché. A court terme cependant, le gestionnaire de portefeuille estime que la pandémie causée par la COVID pourrait avoir des effets défavorables. Le gestionnaire de portefeuille est d'avis qu'après avoir connu un retour rapide vers la croissance depuis les fermetures causées par la pandémie de l'an dernier, plusieurs pays dont le PIB a crû de façon considérable, comme les E.-U. et la Chine, pourraient connaître des ennuis, alors que le variant Delta du virus de la COVID touche plusieurs régions de leur pays. Pendant ce temps, les gouvernements du monde entier continuent d'injecter d'importantes sommes pour stimuler leur économie (Investopedia.com, 16 juin 2021, « International COVID-19 Stimulus and Relief ») (en anglais seulement), ce qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, devrait avoir une incidence positive à plus long terme sur le prix des marchandises. Au début août, le Sénat des États-Unis a approuvé un projet de loi sur les infrastructures de 1,2 billion de dollars. Les Démocrates prévoient ensuite tenter de faire adopter un autre « projet de loi sur les infrastructures humaines » d'une valeur pouvant atteindre 3,4 billions de dollars (CNBC.com, 11 août 2021, « Higher taxes for the rich edge closer as Democrats pass \$3.5 trillion budget outline ») (en anglais seulement). Dans l'ensemble, le gestionnaire de portefeuille croit qu'il reste amplement d'occasions dans le secteur des ressources naturelles pour participer à la reprise mondiale.

MOTIFS D'INVESTISSEMENT DU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES

OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX L'or et d'autres métaux précieux sont utilisés à des fins variées dans l'économie actuelle, mais, fondamentalement, leur vocation première consiste à servir de couverture durant les périodes d'incertitude comme la guerre, la famine, la récession, les crises financières et les fluctuations monétaires. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les investisseurs à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de problèmes géopolitiques ou de problèmes liés à la volatilité du marché, le gestionnaire de portefeuille est d'avis que cette fonction de « valeur refuge » acquerra une importance encore plus grande, comme en fait foi la popularité croissante des fonds cotés en bourse investissant directement dans l'or. En 2021, le cours de l'or a fluctué entre 1 670 \$ US et 1 950 \$ US l'once, et s'établit actuellement autour de 1 740 \$ au début du mois d'août (données historiques de Refinitiv Eikon). Le gestionnaire de portefeuille est d'avis que la faiblesse du cours du lingot a probablement été causée par la perception des investisseurs, qui constataient un redressement de l'économie mondiale et une solidité des marchés boursiers dans certaines régions du monde. L'or connaît habituellement de bonnes performances en tant que réserve de valeur lorsque les taux d'intérêt réels, soit les taux d'intérêt pour tenir compte de l'inflation, sont faibles ou négatifs (Mineralprices.com, 5 août 2020, « Are Gold Prices Correlated with Real Interest Rates? ») (en anglais seulement). Le 11 août, le Labor Department des États-Unis a annoncé que le taux d'inflation sur douze mois s'élevait à 4,3 % en juillet. A cette date, les bons du Trésor américain sur 10 ans se négociaient à 1,35 % (données de Refinitiv Eikon), ce qui signifie que les taux réels sont négatifs et qu'ils ont une incidence défavorable sur l'épargne des particuliers. Le gestionnaire de portefeuille est d'avis que les taux d'intérêt devront vraisemblablement rester bas encore un moment pour aider les gouvernements aux prises avec une somme accrue de dettes prises en charge pour soutenir leur économie. Le gestionnaire de portefeuille est également d'avis que certains secteurs pourraient connaître une bulle des prix, car l'injection massive de fonds devrait théoriquement entraîner de l'inflation. Le gestionnaire de portefeuille pense que ces facteurs devraient faire en sorte que le prix des lingots reste à un niveau élevé dans un avenir proche. Au cours des dernières années, les producteurs d'or ont réagi avec dynamisme aux divers problèmes opérationnels et ont cherché à améliorer le rendement dans le contexte actuel du prix de l'or, ce qui augure bien pour leur rendement lorsque les produits de base repartiront à la hausse (McKinsey.com, 26 février 2021, « Gold industry M&A: Riding the new wave buoyed by lessons from the past ») (en anglais seulement). Après avoir passé plus d'une décennie à réduire leurs dépenses d'exploration, de nombreux grands producteurs constatent que leurs réserves d'or s'épuisent rapidement. Plusieurs ont donné priorité à la réduction de leur dette par rapport aux dépenses en immobilisations visant à mettre en valeur de nouveaux gisements, ce qui signifie que les niveaux de production mondiaux pourraient chuter (Bullionvault.com, 22 avril 2021, « Major Gold Miners' Debt at Decade Low, 'Capex Needed' to Sustain Output ») (en anglais seulement). Le gestionnaire de portefeuille est d'avis que les sociétés ont actuellement un urgent besoin de regarnir leur chaîne de production, ce qui serait profitable pour les sociétés d'exploration et les sociétés minières en démarrage.

MÉTAUX COMMUNS, EN VRAC ET AUTRES MATÉRIAUX La demande en métaux communs est très sensible à l'état actuel de l'économie mondiale. Dans cet esprit, le gestionnaire de portefeuille croit qu'il importe de ne pas trop exagérer l'influence exercée sur la demande en métaux par les États-Unis, qui, bien que demeurant un important consommateur, se situent loin derrière la Chine, qui consomme maintenant environ 50 % de la production mondiale de métaux de base (Documents d'analyse du personnel 2019-3 de la Banque du Canada – Global Commodity Markets and Rebalancing in China: The Case of Copper (avril 2019) (en anglais seulement)). Puisque la Chine est l'épicentre d'origine de l'écllosion du virus, le prix de plusieurs métaux a radicalement chuté en prévision d'une baisse de la demande chinoise. Le gestionnaire de portefeuille croit qu'au départ, le prix a chuté en raison de la peur de l'inconnu causée par le nouveau virus, mais qu'il a remonté lorsque les gouvernements se sont mis à injecter d'importantes sommes pour stimuler l'économie mondiale (Investopedia.com, 16 juin 2021, « International COVID-19 Stimulus and Relief ») (en anglais seulement), à un moment où l'offre était limitée en raison de plusieurs fermetures de mines. Le gestionnaire de portefeuille prévoit que la reprise économique à l'échelle mondiale devrait avoir des répercussions favorables sur la demande en métaux communs. Le printemps dernier, les prix du minerai de fer et du cuivre ont atteint des niveaux records (données historiques de Refinitiv Eikon). La hausse de la demande pour des marchandises a été causée principalement par le rebond de l'économie chinoise. La production d'acier s'y est hissée à un sommet mensuel record plus tôt cette année, c'est pourquoi le gouvernement tente de mettre en place des mesures pour ralentir la hausse du prix des marchandises (CNBC.com, 1^{er} août 2021, « China wants to curb steel production. Some say it's 'virtually impossible' ») (en anglais seulement). Le gestionnaire de portefeuille prévoit que des lacunes structurelles de l'industrie devraient perdurer encore plusieurs années, car très peu de nouvelles mines de qualité sont prévues en vue de remplacer celles en déclin. Le gestionnaire de portefeuille est d'avis que nous assisterons fort probablement à une période de regroupements dans le secteur minier, les grandes entreprises qui possèdent beaucoup de liquidités achèteront les jeunes entreprises au stade d'exploration et de mise en valeur qui possèdent beaucoup d'actifs.

APERÇU DU SECTEUR (SUITE)

ÉNERGIE Le gestionnaire de portefeuille prévoit que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle important comme source d'énergie stable à grande échelle dans un avenir prévisible. Étant donné que l'énergie nucléaire est la seule source d'énergie de remplacement qui a fait ses preuves et qui affiche une rentabilité réelle, et ce, sans subvention, de nombreuses centrales sont en cours de construction partout dans le monde, malgré l'opposition des groupes communautaires et de protection de l'environnement. Il faut souligner que la production d'énergie nucléaire n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone, ce qui, selon le gestionnaire de portefeuille, pourrait lui permettre d'être incluse dans la stratégie relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de tout gouvernement. Selon l'Association nucléaire mondiale, 50 nouveaux réacteurs sont actuellement en construction dans le monde, principalement en Chine, en Inde et en Russie (World Nuclear Performance Report 2019). En tenant compte des autres réacteurs à l'étape de planification, elle estime que la capacité nucléaire augmentera de 25 % au cours des deux prochaines décennies, ce qui alimentera la croissance de la demande (World Nuclear Performance Report 2019). Sur le plan de l'offre, la réduction de la production continue. Kazatomprom, la plus importante société de production au monde, qui représente environ 22 % de l'offre mondiale, a annoncé qu'elle continuera de réduire sa production de 20 % jusqu'en 2023 (Kazatomprom, 2 août 2021, « Kazatomprom 2Q21 Operations and Trading Update ») (en anglais seulement). Cette année, le cours d'une livre d'uranium est passé de 27 \$ US à 32 \$ US au début du mois d'août (données historiques de Refinitiv Eikon). Parmi les facteurs qui motivent cette reprise, on note que plusieurs sociétés d'uranium, véhicules de placement et fonds de couverture ont commencé à acheter de l'uranium physique aux fins de placement, ce qui contribue à réduire le stock mondial (World Nuclear News, 16 mars 2021, « Uranium companies announce strategic purchase plans ») (en anglais seulement). Le gestionnaire de portefeuille estime qu'aucune raison économique ne justifie la mise en exploitation de nouvelles mines d'uranium au cours des prochaines années. Comme les conséquences négatives découlant de l'incident nucléaire de Fukushima au Japon s'amoinissent au fil du temps, le gestionnaire de portefeuille croit que les paramètres fondamentaux à long terme du marché de l'uranium devraient se rétablir en temps opportun. Les produits énergétiques se distinguent surtout par le fait qu'ils sont essentiellement non renouvelables. Une fois consommés, les unités d'énergie ne peuvent être aisément réutilisées ou recyclées. Compte tenu des ressources souterraines limitées et des besoins croissants en énergie, ainsi que de la croissance généralisée de l'économie, le gestionnaire de portefeuille croit qu'il sera de plus en plus difficile de conserver le statu quo. Il faut soit augmenter l'offre, soit rationner la demande. Plutôt que le résultat de spéculations effrénées, la hausse des prix des ressources énergétiques constitue tout simplement un avertissement pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous ne manquons pas d'énergie, mais plutôt d'énergie peu coûteuse. Parmi les secteurs d'intérêt croissants, on compte les métaux qui entrent dans la production de véhicules électriques. Compte tenu des progrès dans les technologies liées aux batteries, le gestionnaire de portefeuille est d'avis que des matériaux comme le lithium, le graphite et les terres rares seront fortement recherchés en raison de la croissance de la demande pour des véhicules à faibles émissions. La Chine, important producteur de terres rares, a déjà menacé d'exclure les États-Unis dans le cadre de sa guerre commerciale, ce qui, selon le gestionnaire de portefeuille, a contribué à propulser à la hausse le cours de certains de ces métaux. Certaines régions du Canada renferment une importante quantité de ces métaux, et les activités d'exploration sont donc susceptibles de croître. Contrairement au président Trump, Joe Biden a axé sa campagne sur une politique en matière de normes environnementales plus rigoureuses et sur un besoin d'obtenir de plus grandes sources d'énergie propre et renouvelable, créant ainsi une demande accrue pour ces métaux.

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS

Un placement dans les parts de catégorie Québec comportera un certain nombre de répercussions fiscales pour le souscripteur éventuel. Le commandité a rédigé l'exposé suivant afin d'aider les souscripteurs éventuels à évaluer les répercussions fiscales qui leur sont applicables en raison de l'acquisition, de la détention et de la disposition de parts de catégorie Québec; cet exposé n'est pas fondé sur un avis comptable ou juridique indépendant. L'exposé vise à illustrer certaines répercussions fiscales pour les souscripteurs qui sont des particuliers résidents canadiens (sauf des fiducies) qui ont acquis des parts de catégorie Québec d'une valeur de 5 000 \$ (200 parts de catégorie Québec) dans la société en commandite et qui continueront à détenir leurs parts dans la société en commandite jusqu'au 31 décembre 2022. **Ces illustrations ne sont que des exemples, et les déductions fiscales réelles peuvent être très différentes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus. Le moment de ces déductions peut également varier par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau. Pour connaître les principaux aspects financiers ayant trait au portefeuille national, se reporter au prospectus.**

EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2021	2022 et au-delà	Total	2021	2022 et au-delà	Total
Placement initial	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
Crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») gagné sur les FEC (100 % des FEC engagés sont admissibles au CII de 15 %) ²⁾	675 \$	- \$	675 \$	675 \$	- \$	675 \$
Déductions fiscales						
FEC ^{1), 2)}	4 500 \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	- \$	4 500 \$
Autres déductions ^{1), 3), 4)}	178 \$	581 \$	759 \$	120 \$	479 \$	599 \$
	4 678 \$	581 \$	5 259 \$	4 620 \$	479 \$	5 099 \$
Inclusion du revenu de CII (la valeur du CII est incluse dans le revenu imposable de l'année 2)	- \$	(675 \$)	(675 \$)	- \$	(675 \$)	(675 \$)
Total des déductions fiscales^{5), 6), 7), 8)}	4 678 \$	(94 \$)	4 584 \$	4 620 \$	(196 \$)	4 425 \$

AVANTAGES FISCAUX DU FÉDÉRAL ET DU QUÉBEC POUR UN PARTICULIER DU QUÉBEC SI 75 % DES FONDS DISPONIBLES DU PORTEFEUILLE QUÉBEC SONT INVESTIS DANS DES FEC ENGAGÉS AU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2021	2022 et au-delà	Total	2021	2022 et au-delà	Total
Placement	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
Économies d'impôt grâce aux déductions^{10), 11)}						
Fédéral	(1 289 \$)	(160 \$)	(1 449 \$)	(1 273 \$)	(132 \$)	(1 405 \$)
Québec	(1 335 \$)	(150 \$)	(1 485 \$)	(1 320 \$)	(123 \$)	(1 443 \$)
Impôt sur les gains en capita ⁹⁾	4 \$	40 \$	44 \$	- \$	17 \$	17 \$
CII fédéral (après impôt)	(489 \$)	- \$	(489 \$)	(489 \$)	- \$	(489 \$)
Total des charges fiscales nettes (économies)	(3 109 \$)	(269 \$)	(3 379 \$)	(3 082 \$)	(239 \$)	(3 321 \$)
Fraction à risques ⁹⁾			1 621 \$			1 679 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition ¹²⁾			1 953 \$			2 023 \$
Protection contre la chute du cours ^{15), 16)}			61 %			60 %
Déductions équivalentes minimales exprimées en pourcentage de l'investissement initial ^{13), 14)}			130,5 %			127,3 %

(Voir les notes et hypothèses à la page suivante)

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS (SUITE)

NOTES ET HYPOTHÈSES : Les calculs qui précèdent se fondent sur les estimations et les hypothèses décrites à la rubrique « Notes et hypothèses » figurant dans le prospectus qui fait partie intégrante de l'exposé. Veuillez vous reporter aux « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » dans le prospectus pour obtenir le texte intégral des estimations et hypothèses sous-jacentes aux calculs qui précèdent.

1) Pour le portefeuille Québec, les calculs supposent que seules les parts de série A de catégorie Québec ont été vendues (c.-à-d. qu'aucune part de série F de catégorie Québec ni aucune part de catégorie nationale ne sont en circulation). Les calculs supposent également que les frais du placement sont de 100 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 400 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les honoraires annuels du commandité sont de 90 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 360 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les frais d'exploitation et d'administration sont de 230 500 \$ dans le cas du placement minimal et de 285 000 \$ dans le cas du placement maximal, pendant la durée de la société en commandite, et que tous les fonds disponibles (4 500 000 \$ dans le cas du placement minimal et 18 000 000 \$ dans le cas du placement maximal; se reporter à la rubrique « Emploi du produit ») sont investis dans des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui, à leur tour, engagent ces montants au titre des FEC qui font l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite, avec une date de prise d'effet en 2021, et sont attribués à un commanditaire de la catégorie Québec (défini à la rubrique « Incidences fiscales du Québec ») et déduits par ce dernier en 2021. Aucune partie des frais engagés par la société en commandite relativement au portefeuille Québec ne sera acquittée au moyen de fonds empruntés par la société en commandite.

2) Il est supposé qu'en 2021, 100 % des fonds disponibles engagés pour acquérir des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles au Québec et en dehors du Québec, permettront à un commanditaire de bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement fédéral au titre des « dépenses minières déterminées » non remboursable de 15 % à l'égard de certains FEC miniers « réels » engagés par une société exploitant des ressources naturelles en 2021 et qui ont fait l'objet d'une renonciation aux termes de conventions de placement conclues avant décembre 2021. Il est supposé que le commanditaire sera assujéti à l'impôt sur le montant du crédit d'impôt à l'investissement en 2022 (sauf aux fins de l'impôt provincial au Québec). Le crédit d'impôt à l'investissement est décrit plus amplement à la note 2).

3) Ces montants concernent les coûts engagés par la société en commandite, y compris la rémunération des placeurs pour compte et les frais du placement (y compris les frais de déplacement et de vente, dont les taxes et impôts), et certains autres frais d'exploitation et d'administration estimatifs ainsi que les honoraires du commandité (se reporter à la note 1) qui précède). Dans la mesure où ces frais sont financés au moyen de la facilité de prêt du portefeuille national (y compris la quote-part des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation à payer par le portefeuille national), le montant en capital impayé et l'intérêt sur celui-ci constitueront un montant à recours limité de la société en commandite et des commanditaires. En règle générale, ces frais ne seront pas déductibles par la société en commandite tant que le montant emprunté n'aura pas été remboursé, remboursement qui, selon les calculs, devrait avoir lieu en 2022 et avant la clôture d'une opération de liquidité ou la dissolution de la société en commandite, selon la première éventualité. Les frais seront alors réputés avoir été engagés à hauteur du montant remboursé. Les deux calculs supposent que la société en commandite réalisera suffisamment de gains en capital pour lui permettre d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation.

4) Sous réserve de la note 3), la rémunération des placeurs pour compte et les frais du placement sont déductibles aux fins de la Loi de l'impôt au taux de 20 % par année.

5) Suppose qu'aucune tranche du prix de souscription des parts ne sera financée par un montant à recours limité.

6) Un commanditaire ne peut demander de déductions fiscales en excédent de sa fraction « à risques ».

7) Les calculs supposent que le commanditaire n'est pas assujéti à l'impôt minimum de remplacement. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

8) Les montants des déductions fiscales, du revenu ou du produit de disposition à l'égard d'un souscripteur particulier seront vraisemblablement différents de ceux indiqués précédemment.

9) Les calculs supposent que des gains en capital sont réalisés à la vente d'actifs de la société en commandite en vue d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent des frais d'exploitation, tel qu'il est décrit à la note 3). Le tableau ne tient pas compte de l'impôt sur les gains en capital payable à la disposition des parts ou des actions de l'organisme de placement collectif par les commanditaires.

10) Selon le calcul, il est supposé que 75 % des fonds disponibles seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec (les « fonds admissibles au Québec »), et qu'un commanditaire du Québec aura droit à une déduction supplémentaire de 10 % à l'égard de certains FEC et à une autre déduction supplémentaire de 10 % à l'égard de certains frais d'exploration pétrolière et gazière ou d'exploration minière de surface, engagés dans la province de Québec. Pour les besoins de nos calculs des résultats, nous avons supposé que 50 % des fonds admissibles au Québec permettent d'obtenir la déduction supplémentaire de 20 % et que 50 % permettent d'obtenir la déduction supplémentaire de 10 %. Il est supposé que le revenu de placement d'un commanditaire du Québec excédera ses frais de placement pour une année donnée. À ces fins, les frais de placement incluent certains intérêts et certaines pertes déductibles de la société en commandite attribués à ce commanditaire et 50 % des FEC (sauf les FEC engagés au Québec) ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite puis ayant été attribués au commanditaire en question et déduits par ce dernier aux fins de l'impôt du Québec. Si les frais de placement du commanditaire du Québec devaient excéder son revenu de placement pour une année donnée, l'excédent ne serait pas déductible pour cette même année aux fins de l'impôt du Québec, mais il pourrait être porté en réduction du revenu de placement gagné au cours de l'une des trois années d'imposition précédentes ou au cours de toute année d'imposition subséquente, dans la mesure où le revenu de placement est supérieur aux frais de placement correspondants pour l'année visée.

11) **Les calculs supposent un taux marginal d'imposition fédéral de 27,56 % pour les résidents du Québec et un taux marginal d'imposition provincial de 25,75 % au Québec pour le portefeuille Québec. Les économies d'impôt sont calculées en multipliant le total estimatif des déductions d'impôt sur le revenu pour chaque année par le taux marginal d'imposition hypothétique pour l'année visée. Cette illustration suppose que le souscripteur a un revenu suffisant de sorte que les économies d'impôt illustrées seront réalisées au cours de l'année indiquée.**

12) Dans le calcul de l'impôt sur les gains en capital et du seuil de rentabilité du produit de disposition aux fins de l'impôt provincial du Québec, il est supposé que le commanditaire de la catégorie Québec qui est un particulier a dans son compte de dépenses (défini à la rubrique « Incidences fiscales du Québec ») un montant suffisant pour lui permettre de se prévaloir d'une exonération en vertu de la Loi de l'impôt du Québec pour la totalité du gain en capital imposable lié aux placements effectués au Québec qu'il a réalisés au moment de la disposition de son placement initial.

13) La déduction équivalente minimale est calculée comme la somme i) de la déduction fiscale nette (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu) et ii) du CII gagné sur les FEC divisé par le taux marginal d'imposition (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu). Cela représente la valeur des déductions fiscales qui procureraient les mêmes économies d'impôt pour les investissements indiqués exprimés en pourcentage de l'investissement initial, soit 5 000 \$.

14) Le seuil de rentabilité du produit de disposition représente le montant qu'un souscripteur doit recevoir de sorte que, après avoir payé l'impôt sur les gains en capital, il récupérera sa fraction à risques (la somme en jeu). L'impôt sur les gains en capital est calculé en fonction de l'hypothèse selon laquelle le prix de base rajusté du placement est nul et 50 % du gain du souscripteur fait l'objet du taux marginal d'imposition hypothétique de 50 %. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le prospectus.

15) Les calculs ne tiennent pas compte de la valeur du rendement de l'argent. Tout calcul de la valeur actuelle devrait prendre en compte le moment des flux de trésorerie, la situation fiscale actuelle et future du souscripteur et toute variation de la valeur marchande des portefeuilles, facteurs que le commandité ne peut estimer avec précision actuellement.

16) On calcule la protection contre la chute du cours en soustrayant du coût du placement initial le seuil de rentabilité du produit de disposition et en divisant le résultat par le coût du placement.

ÉQUIPE DE GESTION CHEVRONNÉE

Le conseil d'administration du commandité est composé du groupe suivant de spécialistes chevronnés, et chacun d'eux a une réputation bien établie au sein du secteur des services financiers canadiens et dans la gestion de placements dans le secteur des ressources.



HUGH CARTWRIGHT – PRÉSIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR

- Président, associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd., promoteur du placement et de la société mère du commandité.
- M. Cartwright a obtenu de l'Université de Calgary un baccalauréat en commerce et s'est spécialisé en finances.



SHANE DOYLE, B.A., MBA – PRÉSIDENT, CHEF DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEUR

- Associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Doyle possède une vaste expérience en matière de services de conseils financiers aux entreprises, d'expansion des affaires, de gestion des relations avec la clientèle et de supervision du territoire.
- M. Doyle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université St. Mary's à Halifax en 1988.



CRAIG PORTER, CFA, B.A. – GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ADMINISTRATEUR

- Président et gestionnaire de portefeuille de Backer Wealth Management Inc., dont les services de gestion de portefeuille de la société en commandite ont été retenus par le gestionnaire. À titre de gestionnaire de portefeuille, M. Porter analyse les occasions de placement sur le plan des sociétés et du secteur afin de repérer des placements solides pouvant procurer une plus-value du capital.
- M. Porter compte plus de 30 ans d'expérience en placement et a été gestionnaire de portefeuille principal chez Front Street Capital de 2005 à 2017. De 1992 à 2005, il est passé d'analyste en actions à gestionnaire de portefeuille auprès de Gestion Altamira Ltée et de Gestion de portefeuille Natcan inc., la société remplaçante.
- M. Porter est titulaire d'un baccalauréat ès arts en commerce et en économie de l'Université de Toronto et il est analyste financier agréé.



JOHN DICKSON, CPA, CGA, B.A. – CHEF DES FINANCES

- Chef des finances de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Dickson compte plus de 15 ans d'expérience à des postes de gestion financière, de comptabilité et de communication de l'information en valeurs mobilières et encadre les services de comptabilité administrative et de communication de l'information requise des sociétés en commandite accréditives.
- M. Dickson est comptable professionnel agréé et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Lakehead en Ontario.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les titres sont de nature spéculative. Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. Un placement dans la société en commandite ne convient qu'aux souscripteurs qui peuvent assumer la perte de la totalité ou d'une partie de leur placement. Rien ne garantit qu'un placement dans les parts procurera un rendement positif, s'il en est. Rien ne garantit non plus que le commandité sera en mesure de repérer un nombre suffisant d'émetteurs prêts à émettre des actions accréditives afin de permettre au portefeuille Québec d'engager la totalité de ses fonds disponibles d'ici le 31 décembre 2022. Par conséquent, il se peut que le capital soit remboursé aux commanditaires de la catégorie Québec, qui pourraient ne pas être en mesure de réclamer les déductions d'impôt prévues.

Pour obtenir des renseignements complets, notamment des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, veuillez vous reporter au prospectus.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT
➤ Octobre 2021 :	Clôture initiale estimée.
➤ Au plus tard le 31 mars 2022 :	Les commanditaires reçoivent leur Relevé 15 (RL-15) provincial et leur relevé fédéral T5013 aux fins de l'impôt pour l'année d'imposition 2021.
➤ Le 31 décembre 2022 ou vers cette date :	Le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité.
➤ Dans un délai de 60 jours de la réalisation de l'opération de liquidité :	Des actions de l'OPC sont distribuées après le transfert des actifs de la société en commandite à l'OPC, si une opération de roulement avec l'OPC est mise en œuvre.
➤ Le 31 décembre 2023 ou vers cette date :	Si une opération de liquidité n'est pas mise en œuvre, la société en commandite sera dissoute, à moins que les commanditaires n'approuvent, par résolution extraordinaire, la poursuite des activités de la catégorie avec un portefeuille géré activement.

COORDONNÉES DES MEMBRES DU SYNDICAT

Banque Scotia

Services bancaires d'investissement

Robert Hall 416 933-2624
Matthew Jones 416 865-2046

Marchés des capitaux propres

Nikita Tziavas 416 863-3727
Chris Kennedy 416 863-7799

Financière Banque Nationale inc.

Gavin Brancato
416 869-7568

CIBC

Michael Yelavich
416 219-4540

BMO Marchés des capitaux

Robin Tessier
416 359-8245

iA Gestion privée de patrimoine inc.

Richard Kassabian
416 864-2634

Patrimoine Richardson

Kerri-Ann Clare Sylvestre
416 572-5480

**Corporation
Canaccord Genuity**
Michael Shuh
416 869-7376

**Valeurs mobilières
Desjardins inc.**
Naglaa Pacheco
416 607-3047

**Partenaires en gestion de
patrimoine Échelon inc.**
Beth Shaw
647 484-8285

**Placements
Manuvie incorporée**
William Porter
604 484 -4555

Raymond James Ltée
Matthew Cowie
416 777-7068

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Joseph Gallucci
514 350-2933

PRÉSENTATIONS LOCALES

Si vous souhaitez que Maple Leaf Short Duration 2021-II Flow-Through Limited Partnership organise une présentation dans votre localité, veuillez communiquer avec votre service de syndication ou avec Matt Jones de Banque Scotia au 416 865 2046 ou à matt.jones@scotiabank.com.



609, rue Granville, bureau 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5
Tél. : 604.684.5750 ou 1.866.688.5750 Téléc. : 604.684.5748 Courriel : info@MapleLeafFunds.ca

www.MapleLeafFunds.ca